

Certificat médical d'aptitude aux sports. 3 fiches vierges.

Numéro d'inventaire : 1978.05640 (1-3)

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1945 (vers)

Description : 3 feuilles simples imprimées.

Mesures : hauteur : 136 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Médecine scolaire, y compris suivi psychologique

Filière : Élémentaire et post-élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2 + 2 + 2

CATÉGORIES D'ÂGE (Au 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS.)					
	GARÇONS.		FILLES.		
1	Poussins	9 ans et au-dessous.	Poussins	9 ans et au-dessous	Aucune compétition.
2	Benjamins.	10 et 11 ans	Benjamines.	10 et 11 ans	Aucune compétition sauf autorisation du médecin.
	Minimes	12 et 13 ans	Minimes	12 et 13 ans	
3	Jeunes Cadets . . .	14 et 15 ans	Cadettes	14 et 15 ans	Compétitions réduites.
4	Cadets.	16 et 17 ans			
5	Juniors.	18 et 19 ans	Juniors.	16, 17 et 18 ans	Compétitions normales.
6	Seniors (Adultes). .	20 ans et au-dessus	Seniors (Adultes). .	19 ans et au-dessus	

Si le sujet présente un développement physique suffisant, le médecin peut l'autoriser à pratiquer le sport de compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à sa catégorie normale. (Cf. au recto.)